

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 9 novembre 2009, à 19 h 00, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoquée par avis public en date du 19 octobre 2009.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement
3. Période de questions et commentaires
4. Clôture de l'assemblée publique

1. Ouverture de l'assemblée publique

- Mot de bienvenue

Monsieur le maire Yvon Lafond informe aux personnes présentes le but de cette assemblée publique de consultation.

- Explication des étapes

2. Présentation du projet de règlement

Présentation du projet de règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

Le maire Yvon Lafond présente le projet de règlement et explique en résumé qu'elles sont les modifications qui seront apportées dans le règlement de zonage, soit :

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'agrandir la zone 112-I et d'y autoriser l'entreposage de cabanes à pêche.

Le plan de zonage 2008-262 est modifié par l'agrandissement de la zone 112-I, en y insérant une partie du lot P-519. La zone 113-CR est réduite en conséquence.

Le plan de zonage 2009-278 illustre la nouvelle délimitation des zones 112-I et 113-CR.

- ✓ L'article 11.6 du règlement de zonage est modifié par l'insertion, dans le premier paragraphe et après le mot «zone» de l'expression «112-I».

3. Période de questions et commentaires

Des personnes résidents dans les zones continues posent des questions d'ordre général aux membres du conseil ainsi qu'au promoteur (le nombre de cabane, utilisation générale de la propriété, etc.).

4. Clôture de l'assemblée publique

Monsieur le maire Yvon Lafond déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 32.

Yvon Lafond
Maire

René Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

382^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 9 novembre 2009 à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
Mme Diane Aubut, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

1. Préliminaires

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

1. Préliminaires
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2009
 - 1.4 Affaires découlant du procès-verbal précédent
 - 1.5 Informations
 - 1.5.1 Liste des permis délivrés
 - 1.5.2 Statistiques
 - 1.5.2.1 Consommation électrique
 - 1.5.2.2 Consommation en eau
 - 1.5.3 Rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim
 - 1.6 Correspondance
2. Administration générale
 - 2.1 Adoption des comptes
 - 2.2 Argent reçu
3. Période de questions
4. Demandes diverses
 - 4.1 Fondation Foyer La Pérade inc.
 - 4.2 Le Buisson Ardent
 - 4.3 Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc.
 - 4.4 Société de l'assurance automobile du Québec
 - 4.5 Comité organisateur du salon de Noël
 - 4.6 Centre d'action bénévole des riverains et de la Moraine
 - 4.7 Centraide Mauricie
 - 4.8 Le Noël du pauvre du Québec inc.
5. Responsables des comités
6. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
7. Représentant et responsable de la bibliothèque

8. Aménagement des bureaux municipaux
9. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262
10. Avis de motion au règlement numéro 2009-280 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente à la Cour municipale commune de la ville de Trois-Rivières
11. Calendriers Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale
12. Virée Île-du-Large Est
13. Équipements de restaurant au centre récréatif
14. Bunkers
15. Oriflammes
16. Permis d'alcool
17. Assurance collective
18. Formation des élus
19. Élargissement d'une partie de la 3^e avenue et servitude
20. Génératrice
21. Souper des fêtes
 - a) Membres du conseil municipal et employés municipaux
 - b) Pompiers et premiers répondants
22. Convention collective
23. Mises en demeure
24. Déclaration des intérêts pécuniaires
25. Contribution pour dépenses électorales
26. Liste des personnes endettées pour taxes municipales
27. Avis de convocation
28. Thermostats
29. Calvaires
30. État des revenus et dépenses au 31 octobre 2009, contrôle et suivi budgétaires
31. Rapport du maire
32. Prévisions budgétaires 2010
33. Rapport de comités
34. Autres sujets
 - a)
 - b)
 - c)
35. Période de questions
36. Clôture de la séance

2009-11-312

Sur la proposition de Germaine Leboeuf, appuyée de Mario Charest, l'ordre du jour présenté est approuvé à l'unanimité et le point "Autres sujets" reste ouvert.

Adoptée.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 28 septembre 2009

2009-11-313

Sur la proposition de Mario Charest, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Adoptée.

1.4 Affaires découlant du procès-verbal précédent

Les membres du conseil municipal demandent où en sont rendus les démarches, dans le but d'obtenir de la Société d'assurance automobile, la reconnaissance du véhicule appartenant au directeur adjoint du service incendie comme véhicule d'urgence.

1.5 Informations

1.5.1 Liste des permis délivrés

1.5.2 Statistiques

1.5.2.1 Consommation électrique

1.5.2.2 Consommation en eau

1.5.3 Rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim

Les statistiques de consommation électrique et eau et les rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim ont été déposés à la table du conseil.

1.6 Correspondance

Ministère

Le gouvernement du Québec consacrera plus de 2,5 millions \$ pour soutenir le branchement à Internet haute vitesse dans 24 municipalités.

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire informe que l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013 a prévu la mise en place d'une mesure visant à assurer que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire informe que la proportion médiane est de 89 % et le facteur comparatif est de 1.12 du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2010.

La ministre du MDDEP, madame Line Beauchamp, a annoncé l'adoption du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, dont l'application permettra de parfaire les connaissances sur les quantités d'eau prélevées sur le territoire de la province de Québec. Ce règlement est entré en vigueur le 9 septembre 2009.

La conseillère Germaine Leboeuf demande des informations concernant le règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau; une copie du dit règlement lui sera fournie.

Le ministre d'État aux Transports, monsieur Rob Merrifield, donne suite à la correspondance de la municipalité du 18 août dernier concernant le service postal rural dans notre collectivité.

Au nom de la ministre des Transports, ministre responsable de la région de la Mauricie, madame Julie Boulet, madame Brigitte Aspirot, adjointe administrative accuse réception de la résolution numéro 2009-09-294, concernant un appui à une demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicule d'urgence.

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, a adopté le 23 octobre 2009, à la place du conseil de la municipalité, le «*règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*».

Fédération québécoise des municipalités

Transmet leur Rapport d'activité 2008-2009.

M.R.C. des Chenaux

Transmet un avis public suite à l'adoption du règlement numéro 2009-63 décrétant une dépense de 672 000 \$ et un emprunt de 672 000 \$ pour l'acquisition de trois véhicules pour la collecte et le transport des ordures ménagères.

Transmet une copie du projet de règlement numéro 2009-64 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé et la résolution de son adoption.

C.P.T.A.Q.

Transmet un accusé réception de la déclaration datée du 22 septembre 2009, visant à faire reconnaître des droits acquis sur le lot P-549; cette déclaration fait l'objet de vérification et le résultat sera transmis.

Une rencontre avec la Commission relativement à la demande d'autorisation de 9207-1810 Québec inc. a eu lieu le 20 octobre dernier.

Offres de services

Le Groupe Consilium offre ses services dans le domaine des relations de travail et des ressources humaines, que ce soit dans un milieu syndiqué ou non-syndiqué.

Environnement McM inc. offre ses services spécialisés en gestion et suivi d'équipements de mesures de débits, allant de l'assistance technique ou de la vérification de base des équipements, jusqu'à une gestion plus globale du contrôle des eaux prélevées suite au nouveau règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau du MDDEP.

Félicitations et/ou remerciements

Le Comité des Grandes Retrouvailles remercie la municipalité pour son implication aux Grandes Retrouvailles qui ont remporté un franc succès.

L'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc. remercie les membres du conseil qui ne siègent plus au conseil, toute l'équipe vous remercie pour votre implication dans le développement de leur événement.

La Fédération de l'UPA de la Mauricie remercie la municipalité pour son implication lors de la journée des portes ouvertes sur les fermes du Québec.

Vidéotron ltée transmet ses remerciements pour la collaboration dont la municipalité a fait preuve dans le cadre du projet d'installation d'un système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal.

Monsieur Jean-Marc Donahue remercie la municipalité pour sa participation à leur randonnée de Beauvoir à Beaupré – 2009.

Information

Rencontre régionale de mobilisation qui aura lieu le 11 novembre prochain, au Centre sportif Alphonse-Desjardins à Trois-Rivières.

Le 4 octobre dernier, les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade et Saint-Narcisse ont inversé l'horaire de travail de monsieur Francis Dubreuil, inspecteur en bâtiment et environnement. Monsieur Dubreuil est à Sainte-Anne-de-la-Pérade à tous les jeudis.

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) Mauricie est fier de s'associer à RECYC-QUÉBEC dans la réalisation d'une campagne visant à inciter les Industries, les Commerces et les Institutions (ICI) de la Mauricie.

Le Bloc Québécois a pris connaissance des recommandations contenues dans le rapport remis au gouvernement fédéral par le Comité consultatif de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes.

Monsieur Michel Morin, directeur général de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy transmet leur magazine Place au secondaire.

Recyc-Québec a recueilli 63 pneus d'autos.

La CAPSA transmet suite à leur assemblée générale la liste du nouveau conseil d'administration.

La 30^{ième} saison du Parc de la Rivière Batiscan vient de se terminer. En fin de saison, le Parc a reçu un cadeau pour son 30^{ième} ... un «contes et légendes» par Narcisse Despins, celui par qui les auteurs Thierry Tougne et Johanne Tourville ont donné parole à Lola, rivière de Batiscan. Ce livre sera disponible l'an prochain au Parc de la rivière Batiscan.

Le 18 novembre 2009, aura lieu le dévoilement officiel de la quatrième édition des Fleurons du Québec, à l'Hôtel des Seigneurs, à Saint-Hyacinthe.

2. Administration générale

2.1 Adoption des comptes

Comptes payés pour octobre 2009

<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
SCFP National	cotisations syndicales sept., oct.	416,49
SCFP Local	cotisations syndicales sept., oct.	255,28
SFL Placements	REER Jonathan sept., oct.	400,32
Ministre sécurité publique	2 ^e versement S.Q.	65 380,00
Simexco	aménagement d'un skatepark	19 967,60
Jean-Charles Daigle	entretien halte 1 ^{er} au 13 octobre 2009	130,00
Philippe Rompré	arbitre 5 parties	100,00
Marcel Turcotte	arbitre 6 parties	120,00
Denis Ébacher	arbitre 1 partie	20,00
Christine Bélanger	marqueur 1 partie	10,00
Steven Tessier	marqueur 5 parties	50,00
Olco	essence	970,98
René Roy	rémunération élection	1 121,18
Julie Trépanier	rémunération élection	840,89
Nathalie Girard	rémunération élection	150,00
Lyse Langevin	rémunération élection	330,00
Madeleine Massicotte	rémunération élection	150,00
Yvon Bordeleau	rémunération élection	110,00
Réjeanne Rompré	rémunération élection	150,00
Sonia Daigle	rémunération élection	110,00
Francine Masse	rémunération élection	150,00
Sylvie Germain	rémunération élection	110,00
Suzanne Lefebvre	rémunération élection	110,00
Monique Landry	rémunération élection	150,00
Jacinthe Vinette	rémunération élection	110,00
Gérard Rompré	rémunération élection	150,00
Noémie Leduc	rémunération élection	110,00
Hélène Roy	rémunération élection	100,00
Josée Trottier	rémunération élection	<u>100,00</u>
Total		91 872,74

Prélèvements automatiques

Aréna optimiste	vers. oct., nov. 2009	12 709,40
Bell Mobilité	cellulaire premiers répondants	36,90
Béton Crête	béton manoir et terrain des loisirs	2 961,85
Caisse pop.Sud des Chenaux	frais de service oct., nov. 2009	70,00
Esso	essence août, septembre, octobre	739,75

Excel Télécommunications	interurbains	34,61
Fiducie Desjardins inc.	REER sept. 2009	2 877,92
Gaz Métro	chauf. hôtel de ville, gar.municipal	20,58
Groupe CLR	contrat télépages	1 295,26
Hydro-Québec	postes pompage	2 372,40
	ass. des eaux	2 004,48
	halte, parc	236,33
	hôtel de ville, garage municipal	462,72
	éclairage des rues	1 284,61
	centre récréatif	648,88
	centre communautaire	1 020,12
L'ADIC	subv. vers.oct.et nov. 2009	4 254,16
Ministère revenu du Québec	déduc.cot.employeur	7 922,80
Receveur général	déduc.cot.employeur	3 240,60
Groupe Négotel	téléphone station pompage 2 mois	119,06
Télus mobilité	cellulaire 2 mois	119,05
Télus Québec	tél. : incendie, hôtel ville	<u>664,62</u>
Total		45 096,10

Les salaires versés pour la période du 30 août au 31 octobre 2009 s'élèvent à 72 608,56 \$.

Comptes à payer pour novembre 2009

<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Acc. auto Leblanc	gants nitrile, nettoyant, interrupteur	211,78
Aqua Data	inspection bornes d'incendie	2 692,07
Armatures C.H. inc.	pièces niveleuse	67,72
Biolab	analyses eau	2 032,89
Brault Maxtech	entretien assainissement	780,08
Buffet Micheline	buffet soirée hommage pompiers	279,45
Bulletin des Chenaux	avis public ass. consultation	274,79
Chemins fer Québec-Gatineau	ent. traverses à niveau sept.	727,80
CGER	location autopompe août et sept.	4 325,38
CHEM Action	vérifier système de dosage	756,26
Centre service partagés	panneau infrastructures	443,51
Construction FJL inc.	retenu puits P-4 St-Prosper final	9 492,02
Croix-bleue	assurance-collective nov. + ajust oct.	3 222,74
Ferme Dolbec	entreposage remorque pompiers, fossé	170,00
SBM Dijitec	contrat service photocopieur	233,62
Distribution Robert	produits entretien	523,67
Domaine Le Grand Duc	buffet officiers d'élections	202,04
Éditions juridiques FD inc.	formulaires et enveloppes d'élection	351,64
Excavation Guy Marceau	location rétrocaveuse sans opérateur	3 107,48
Fédération québécoise mun.	dicom : transport pièces, congrès	156,26
Fournitures bureau Denis	papier, enveloppes	91,31
Garage Jean Caron	entretien camions de service	849,64
Genest, Michel	réparation débroussailleuse	203,86
Le Grapheur	panneau d'interprétation	4 728,33
Graymont	granulat calcaire	682,84
Groupe Lafrenière tracteurs	entretien Kubota et Agco, huile, graisse	3 030,93
Imprimerie transcontinental	avis public rôle d'évaluation	307,02
Jardins Baie-Jolie	tuyaux pour 3 ^e avenue	785,28
J.D. Paré électrique	luminaires de rues et pièces	508,95
Leduc, Richard	transport de pierre	265,10
L.P. Tanguay	hypochlorite de sodium en vrac	440,21
Marché la Pérade	eau, essuie-tout, breuvage	56,69
Massicotte, Ward, Bélanger	contrat intersection Ste-Anne/Fabrique	706,31
Matériaux Audet	coupe froid caserne	180,32

Maurice Champagne	honoraires d'arpentage 3 ^e avenue	3 126,64
Maurice Laganière	pièces aqueduc, peinture, gants etc.	1 441,20
Meunerie La Pérade	bois, veneer	58,21
MRC des Chenaux	inspecteur en bât.septembre, octobre	2 558,58
	enfouiss., vidange fosses sept.,oct.	9 621,43
Municipalité Batiscan	eau septembre	9 121,80
Municipalité St-Prosper	nivelage rang Price	150,00
NAPA pièces auto	couteau pliant	16,20
PG Govern	formations logiciel comptabilité	211,09
Pièces d'autos Trépanier	pièces niveleuse	210,21
PitneyWorks	recharge timbres	578,69
Pompes à eau Launier	entretien aréna (rembours..par l'aréna)	171,40
Protection incendie CFS	recharge, inspection extincteurs	468,60
Réal Huot	pièces aqueduc	877,93
RDR Rousseau	ensemble lumières garage incendie	547,44
RGMRM	cueillette et transport septembre 2009	5 505,76
Remorques TRG	boule pour attache remorque	86,18
Sel Warwick	chlorure de calcium	761,28
Serrurier St-Marc	clés centre communautaire	38,92
Société Can. des postes	frais de poste circulaire	247,17
Thibeault Pierre	trappage 8 castors	400,00
Trépanier communications	impression bulletins de vote	2 003,53
V-TO	nettoyant à mains	93,40
Wolseley	pièces aqueduc et égout	<u>4 894,39</u>
Total		86 077,74

2009-11-314

Sur la proposition de Gilbert Tremblay, appuyée de Diane Aubut, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes payés et les salaires versés pour le mois d'octobre pour les sommes respectives de 136 968,84 \$ et 72 608,56 \$ et les comptes à payer pour le mois de novembre, tels qu'ils apparaissent sur la liste présentée par le directeur général/secrétaire-trésorier, totalisant 86 077,74 \$ et autorise ce dernier à en faire le paiement.

Adoptée.

2.2 Argent reçu

Les encaissements pour le mois de septembre 2009 s'élèvent à 342 052,01 \$ et pour le mois d'octobre 2009 à 56 901,40 \$.

3. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général (montant versé à l'ADIC, identification d'un nom pour l'aréna, possibilité d'installer des micros aux membres du conseil).

4. Demandes diverses

4.1 Fondation Foyer La Pérade inc.

2009-11-315

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée de Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de verser un montant de 100 \$ à la Fondation Foyer La Pérade pour l'organisation du dîner spaghetti qui a eu lieu le 8 novembre 2009.

Adoptée.

4.2 **Le Buisson Ardent**

2009-11-316

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité de verser un montant de 400 \$ pour l'organisation de la 25^e édition de la fête des personnes seules, qui aura lieu le 11 décembre prochain, au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe.

Adoptée.

4.3 **Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc.**

CONSIDÉRANT que l'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc. désire compter la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade comme commanditaire majeur pour la saison 2009 – 2010;

2009-11-317

Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Yves Vinette et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte de verser un montant de 8 000 \$ à titre de commanditaire officiel pour la saison de pêche 2009 – 2010 qui sera prévu dans les prévisions budgétaires de la municipalité conditionnellement à ce que l'association fournisse à la municipalité leurs prévisions budgétaires ainsi que les états financiers de la dite association et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer l'engagement de la municipalité.

Adoptée.

4.4 **Société de l'assurance automobile du Québec**

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de Garage Jocelyn Faucher enr.;

CONSIDÉRANT que Garage Jocelyn Faucher enr. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE,

2009-11-318

Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le conseil municipal désigne Garage Jocelyn Faucher enr. propriété de monsieur Jocelyn Faucher à opérer une fourrière d'autos au 501, boulevard de Lanaudière, à Sainte-Anne-de-la-Pérade et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

QUE Garage Jocelyn Faucher enr. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE les installations de Garage Jocelyn Faucher enr. devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adoptée.

4.5 Comité organisateur du salon de Noël

2009-11-319

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée de Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'accepter de mettre gratuitement à la disposition du comité organisateur du salon de Noël, la salle du centre communautaire Charles-Henri Lapointe, le 6 décembre prochain.

Adoptée.

4.6 Centre d'action bénévole des riverains et de la Mauricie

Ce sujet est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

4.7 Centraide Mauricie

Les membres du conseil municipal ne donne pas suite à la demande de campagne de financement.

4.8 Le Noël du pauvre du Québec inc.

Les membres du conseil municipal ne donne pas suite à cette demande de don.

5. Responsables des comités

2009-11-320

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé de Diane Aubut et résolu à l'unanimité que la liste des comités et de leur(s) responsable(s) soit formée comme suit pour la prochaine année :

Aréna : Mario Charest;

Loisirs : Danielle Elliott;

Association développement industriel et commercial : Yvon Lafond, Germaine Leboeuf et Mario Charest;

Gestion de la rivière : Danielle Elliott;

Ressources humaines et matérielles (convention collective) : Yvon Lafond, Germaine Leboeuf et Yves Vinette;

Aqueduc et voirie : Gilbert Tremblay et Yves Vinette;

Embellissement, parcs et bâtiments : Danielle Elliott et Diane Aubut;

Environnement et urbanisme : Gilbert Tremblay et Diane Aubut;

Service incendie, premiers répondants et protection civile : Gilbert Tremblay et Yves Vinette;

CAPSA : Yves Vinette;

Bibliothèque : Danielle Elliott;

Manoir Madeleine-de-Verchères : Diane Aubut;

Office municipal d'habitation : Germaine Leboeuf;

Politique familiale : Mario Charest;

Gestion des matières résiduelles : Yvon Lafond;

Fleurons du Québec : Danielle Elliott et Diane Aubut;

M.R.C. des Chenaux : Yvon Lafond (en cas d'impossibilité du maire, le maire suppléant désigné selon la période est autorisé à représenter la municipalité au conseil d'administration de la M.R.C. des Chenaux).

Maire suppléant : Mario Charest (novembre, décembre 2009, janvier et février 2010), Germaine Leboeuf (mars, avril, mai et juin), Diane Aubut (juillet, août, septembre et octobre).

Adoptée.

6. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

Ce sujet est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

7. Représentant et responsable de la bibliothèque

2009-11-321

Il est proposé par Diane Aubut, appuyée de Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la conseillère Danielle Elliott soit la représentante de la municipalité auprès du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres initiées par le réseau;

Que madame Cécile Fortier soit nommée responsable de la bibliothèque municipale et assistera à l'assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

Adoptée.

8. Aménagement des bureaux municipaux

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une confirmation d'une subvention de 233 796 \$ pour l'aménagement de bureaux municipaux dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT que suite aux élections municipales, le conseil municipal est représenté par six nouveaux membres;

CONSIDÉRANT que ces nouveaux membres sont dans l'obligation d'étudier beaucoup de dossiers et que les priorités sont d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT que dans le protocole d'entente à l'annexe B, l'échéancier de réalisation de travaux admissibles est : début des travaux 2009-09-01 et fin des travaux 2010-09-01;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent effectuer toutes les alternatives possibles avant de prendre une décision où seront aménagés les bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT que la subvention obtenue avait été confirmée suivant une estimation des coûts ainsi que les plans et devis dans l'ancien garage situé à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2009-08-234 la municipalité avait demandé de modifier l'annexe B de l'entente;

2009-11-322

Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé de Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, direction des infrastructures stratégiques une extension

à l'annexe B concernant l'échéancier de la réalisation des travaux admissibles soit : au plus tard 2011-09-01 pour la fin des travaux; un comité sera formé dans les semaines qui suivent pour la réalisation de ce projet.

Adoptée.

9. **Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262**

2009-11-323

Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité que le deuxième projet du règlement numéro 2009-278 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2009-278.

Article 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'agrandir la zone 112-I et d'y autoriser l'entreposage de cabanes à pêche.

Article 3 – Agrandissement de la zone 112-I

Le plan de zonage 2008-262 est modifié par l'agrandissement de la zone 112-I, en y insérant une partie du lot P-519. La zone 113-CR est réduite en conséquence.

Le plan de zonage 2009-278 illustre la nouvelle délimitation des zones 112-I et 113-CR.

Article 4 – Entreposage de cabanes à pêche autorisé dans la zone 112-I

L'article 11.6 du règlement de zonage est modifié par l'insertion, dans le premier paragraphe et après le mot «zones», de l'expression «112-I».

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

10. **Avis de motion au règlement numéro 2009-280 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente à la Cour municipale commune de la ville de Trois-Rivières**

La conseillère Germaine Leboeuf donne avis qu'à une prochaine séance sera adopté le règlement numéro 2009-280 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente à la Cour municipale commune de la ville de Trois-Rivières.

11. **Calendriers Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale**

CONSIDÉRANT que la municipalité a acheté 25 calendriers 2010 à Appartenance Mauricie;

2009-11-324

Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'en faire parvenir un à chaque organisme de la municipalité.

Adoptée.

12. Virée Île-du-Large Est

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a plus de virée à l'extrémité est de l'Île-du-Large;

CONSIDÉRANT qu'un propriétaire de ce secteur accepterait que les véhicules virent sur sa propriété moyennant un engagement de la municipalité de réparer les dommages sur son terrain s'il y a lieu ainsi qu'une compensation de 500 \$;

2009-11-325 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée de Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter cette proposition.

Adoptée.

13. Équipements de restaurant au centre récréatif

2009-11-326 Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 2009-09-260 concernant la vente d'équipement de restauration de la salle de quilles.

Adoptée.

14. Bunkers

CONSIDÉRANT qu'il y a eu signature d'une entente relative contre l'incendie entre les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade et Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT que suite à cette entente la municipalité de Saint-Prosper a fourni à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade 4 bunkers qui sont utilisés par des pompiers de Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 199-09-09, la municipalité de Saint-Prosper offre à la municipalité les 4 bunkers au montant de 350 \$, l'unité;

2009-11-327 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé de Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à verser un montant de 1 400 \$ à la municipalité de Saint-Prosper.

Adoptée.

15. Oriflammes

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2009-09-287, la municipalité avait demandé à l'Association des pourvoyeurs sa collaboration dans le but d'installer des oriflammes sur le pont de la rivière Sainte-Anne durant la saison de la pêche;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'Association des pourvoyeurs à s'engager à assumer la moitié des coûts de 2 505,61 \$ engendrés par le projet;

2009-11-328 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée de Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte de verser la moitié des coûts du projet soit 1 252,80 \$.

Adoptée.

16. Permis d'alcool

La municipalité ne donne pas suite à ce dossier.

17. Assurance collective

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade offre à son personnel, une assurance-collective;

CONSIDÉRANT que le contrat actuellement en vigueur avec la «Croix-Bleue Médavie» est venu à échéance le 30 septembre dernier;

CONSIDÉRANT que suivant la recommandation de monsieur Pierre Piché courtier, il y a lieu d'accepter les conditions du renouvellement de ce contrat, telles que négociées;

2009-11-329

Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé de Danielle Elliott et résolu à l'unanimité et résolu que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte les conditions du renouvellement du contrat d'assurance collective avec la compagnie «Croix-Bleue», pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010 aux taux ci-après :

<u>Garanties</u>	<u>Taux actuels</u>	<u>Nouveaux taux</u>
Assurance-vie (taux par 1 000 \$ d'assurance)	,38 \$,42 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle/Taux par 1 000 \$ d'assurance	,04 \$,04 \$
Assurance-vie des personnes à charge / Taux par famille	3,81 \$	4,21 \$
Assurance-maladie :		
- sans personne à charge	52,20 \$	56,80 \$
- avec personne(s) à charge – familial	189,17 \$	205,72 \$
- avec personne(s) à charge – couple	104,41 \$	113,70 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	137,06 \$	149,15 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- sans personne à charge	12,32 \$	17,21 \$
- avec personne(s) à charge – familial	40,88 \$	57,11 \$
- avec personne(s) à charge – couple	24,66 \$	34,45 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	31,50 \$	44,01 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire	1,05 \$	1,25 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100 \$ de rente mensuelle	2,55 \$	2,71 \$

Adoptée.

18. Formation des élus

Les élus recevront une formation le 30 novembre prochain, à 19 h 30, à l'hôtel de ville par monsieur Serge Pinard, de la direction régionale du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

19. Élargissement d'une partie de la 3^e avenue et servitude

2009-11-330

Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyée de Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade se porte acquéreur de parcelles de terrain appartenant à Ferme Jétizack Inc., le tout montré sur le plan accompagnant la description technique préparée par Maurice CHAMPAGNE, arpenteur géomètre, en date du 2 septembre 2009, sous le numéro 4 489 de ses minutes, lesdites parcelles sont plus amplement décrites ci-après ;

Une lisière de terrain située en la municipalité de Sainte-Anne de La Pérade

connue et désignée comme étant composée de:

PARCELLE 1

1. une partie du lot originaire numéro CINQ CENT QUATORZE A (514A Ptie) du cadastre officiel "Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade", dans la circonscription foncière de Champlain, de figure irrégulière, borné: vers le Nord-Est, par une partie montrée à l'originaire (2^{ième} Avenue), vers le Sud-Est, par une partie du lot 515 (3^{ième} Avenue), vers le Sud-Ouest, par une partie du lot 514 (parcelle 2) vers le Nord-Ouest, l'Ouest et le Sud-Ouest, par une partie du lot 514A (parcelle 4).

Mesurant deux mètres et quatorze centièmes (2,14 m) et huit mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (8,98 m) suivant un arc de quatre cent soixante-huit mètres et cinquante-sept centièmes (468,57 m) de rayon vers le Nord-Est; trente-deux mètres et soixante-douze centièmes (32,72 m) vers le Sud-Est; trois mètres et huit centièmes (3,08 m) vers le Sud-Ouest; vingt-quatre mètres et soixante-quinze centièmes (24,75 m) vers le Nord-Ouest; onze mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (11,98 m) suivant un arc de sept mètres (7,00 m) de rayon vers le Nord-Ouest, l'Ouest et le Sud-Ouest. Contenant en superficie cent quatorze mètres et deux dixièmes carrés (114,2 m²).

PARCELLE 2

2. une partie du lot originaire numéro CINQ CENT QUATORZE (514 Ptie) du cadastre officiel "Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade", dans la circonscription foncière de Champlain, de figure irrégulière, borné: vers le Nord-Est, par une partie du lot 514A (parcelle 1), vers le Sud-Est: par une partie du lot 515 (3^{ième} Avenue), vers le Sud-Ouest, par une partie du lot 514 (parcelle 3), vers le Nord-Est, le Nord et le Nord-Ouest, par une partie du lot 514 (parcelle 5).

Mesurant trois mètres et huit centièmes (3,08 m) vers le Nord-Est, trente-huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (38,96 m) vers le Sud-Est, neuf mètres et trente centièmes (9,30 m) vers le Sud-Ouest, neuf mètres et quatre-vingt-sept centièmes (9,87 m) suivant un arc de six mètres (6,00 m) de rayon vers le Nord-Est, le Nord et le Nord-Ouest, trente et un mètres et quatre-vingt-six centièmes (31,86 m) vers le Nord-Ouest. Contenant en superficie cent vingt-deux mètres carrés et sept dixièmes (122,7 m²).

PARCELLE 3

3. une partie du lot originaire numéro CINQ CENT QUATORZE (514 Ptie) du cadastre officiel "Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade", dans la circonscription foncière de Champlain, de figure irrégulière, borné: vers le Nord-Est, par trois parties du lot 514, dont deux parties décrites comme parcelle 5 et parcelle 2, vers le Sud-Est, par une partie du lot 515 (3^{ième} Avenue), vers le Sud-Ouest et le Nord-Ouest, par deux parties du lot 514.

Mesurant dix-sept mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (17,95 m) et trente et un mètres et vingt-trois centièmes (31,23 m) vers le Nord-Est, huit mètres et vingt-six centièmes (8,26 m) vers le Sud-Est, quarante-neuf mètres et quatre-vingt-deux centièmes (49,82 m) vers le Sud-Ouest, trois mètres et soixante-dix-huit centièmes (3,78 m) vers le Nord-Ouest. Contenant en superficie trois cent quarante-sept mètres carrés et deux dixièmes (347,2 m²).

Sans bâtisse.

Le tout tel que montré sur le plan accompagnant la description technique préparée par Maurice CHAMPAGNE, arpenteur géomètre, le 2 septembre 2009, sous le numéro 4 489 de ses minutes, dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les comparants

avec et en présence du notaire soussigné.

QUE cette acquisition soit faite pour bonnes et valables considérations.

QUE le maire Yvon LAFOND et René ROY, directeur-général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de vente de l'immeuble décrit ci-dessus, à être reçu devant Me Joscelin BÉLANGER, notaire, et à y faire toute déclaration et convention qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adoptée.

20. Génératrice

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire de décembre prochain.

21. Souper des fêtes

a) Membres du conseil municipal et employés de la municipalité

2009-11-331

Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé de Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour le souper des fêtes des membres du conseil municipal et des employés ainsi que les conjoints et/ou conjointes qui aura lieu à l'Arrêt du Temps, le 5 décembre prochain et de mandater la conseillère Danielle Elliott pour s'occuper de l'organisation.

Adoptée.

b) Pompiers et premiers répondants

2009-11-332

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé de Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de verser un montant de 25 \$ par pompier et premier répondant pour le souper des fêtes.

Adoptée.

22. Convention collective

Le maire informe que la convention collective des employés syndiqués se termine le 31 décembre 2009 et que le comité des ressources humaines rencontrera le syndicat lorsqu'il y aura dépôt des demandes syndicales.

23. Mises en demeure

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe qu'il a reçu deux mises en demeure et que les dossiers ont été acheminés au bureau La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

24. Déclaration des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, tous les élus municipaux à l'exception du conseiller au siège numéro 6 ont déposé, la formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée.

25. Contribution pour dépenses électorales

Conformément à l'article 513.1 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, trois (3) candidats sur dix (10) ont déposé le formulaire de déclaration des contributions électorales.

26. Liste des personnes endettées pour taxes municipales

Conformément à l'article 1022 du code municipal, l'état des arrérages de taxes a été déposé à la table du conseil municipal, au montant de 58 128,49 \$.

27. Avis de convocation

Le maire informe de la manière que les avis de convocation pour les séances extraordinaires sont donnés aux élus conformément à l'article 156, du code municipal.

28. Thermostats

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé à la table du conseil, le coût pour le chauffage au Centre récréatif Jean-Guy Houle;

CONSIDÉRANT que par les informations qu'il a pris, il a été recommandé en premier lieu de faire installer des thermostats électroniques par souci d'économie;

CONSIDÉRANT que J.D. Paré électrique inc. a fourni un prix de 744,16 \$, taxes incluses pour l'achat de six (6) thermostats, relais et boîtiers;

2009-11-333

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée de Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à commander le dit matériel.

Adoptée.

29. Calvaires

Le maire Yvon Lafond a visité les deux calvaires qui sont jugés en très mauvais états et le directeur général et secrétaire-trésorier recevra de monsieur Alain Bourbonnais, responsable du manoir Madeleine-de-Verchères le nom de la personne à contacter au Ministère de la culture du Québec dans le but de monter un dossier pour recevoir une subvention pour la réfection de ces dits calvaires.

30. État des revenus et dépenses au 31 octobre 2009

Suivant l'article 176.4 du code municipal, l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2009 est déposé à la table du conseil; la liste des réaffectations budgétaires sera déposée lors de la séance ordinaire de décembre prochain.

31. Rapport du maire

Le maire Yvon Lafond informe les personnes présentes que, conformément à l'article 955 du code municipal, il présentera son rapport sur la situation financière de la municipalité, le 23 novembre 2009, au lieu ordinaire des séances du conseil municipal lors d'une séance extraordinaire.

32. Prévisions budgétaires 2010

Conformément à l'article 954 du code municipal, les prévisions budgétaires 2010 seront présentées le 21 décembre 2009, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil municipal lors d'une séance extraordinaire.

33. Rapport de comités

Le conseiller Mario Charest donne de l'information sur une réunion de la politique familiale qui aura lieu ainsi que la formation du comité des loisirs.

34. Autres sujets

35. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général (subvention accordée au Grandes Retrouvailles et à l'Association des pourvoyeurs, virée Île-du-Large Est, bureaux municipaux, modification du règlement de zonage, calvaires).

36. Clôture de la séance

2009-11-334

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée de Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 27.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier